

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN
Le Mardi 16 MARS à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.

DATE DE CONVOCAATION : 10/03/2021

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

PRESENTS : 15

Mesdames et Messieurs : DUPERRAY Guy, ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, BEUGNON Thibault, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, PITON Julien, GUICHETEAU Laëlia, DRONIOU Isabelle, NEGREL Isabelle, ROLAND Roselyne, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.

Absents excusés et représentés : néant

Absents excusés : Néant

Absents : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : DUPERRAY Guy

Affiché le 18/03/2021

Comme l'impose désormais l'article 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit réaliser, chaque année, avant le vote du budget primitif, un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellé en euros, dont bénéficient les Elus siégeant au Conseil Municipal ».

Aussi, avant le vote du budget primitif qui sera discuté lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2020, cette information est communiquée aux Elus.

NOM/PRENOM DE L'ELU	Indemnités perçues en 2020 au titre de :								
	du mandat concerné			de l'EPCI			d'une SEM ou SPL		
	ind	rembt	avant.	ind	rembt	avant.	ind	rembt	avant.
	fonctions	frais	nature	fonctions	frais	nature	fonctions	frais	nature
BODUSSEAU Sébastien	16 851,87 €			8 520,00 €					
DUPERRAY Guy	4 896,82 €								
ENON Eric	3 250,72 €								
GUILLET Sébastien	4 896,82 €								
PASQUIN Laëtitia	3 024,10 €								
BEUGNON Thibault	696,60 €								
PASSELANDE Jean-Noël	696,60 €								

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

Choix de l'aménageur pour l'OAP « zone Mixte de la Vallée » :

Monsieur le Maire rappelle qu'avec son adjointe Aménagement et urbanisme: Laetitia PASQUIN, il a rencontré les services URBANISME, d'Angers Loire Métropole afin de présenter le projet communal et recevoir des conseils juridiques pour le choix de l'aménageur et pour le montage financier.

De nombreux points ont été évoqués, notamment le respect du prix d'acquisition, la sécurisation de cette future zone, la réalisation d'un city stade.

Il en ressort qu'avant de prendre toute décision trop hâtive, il est nécessaire de bien cadrer le projet d'aménagement ainsi que les conditions juridiques et financières. Pour cela, de nouvelles informations doivent être connues et étoffées.

Dans ce contexte, considérant le manque d'éléments suffisamment précis, les Elus préfèrent reporter leur décision sur le choix de l'aménageur à une date ultérieure, qui devra toutefois intervenir avant l'été prochain.

DATES A RETENIR

19/03/21 : Zoom local à Sarrigné avec notre Députée

30/03/21 : Conseil Municipal à 19 h 30

La séance est levée à 20 heures 43